

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	25 (1963)
Heft:	8
Artikel:	Réserves de carburants à constituer dans les exploitations agricoles
Autor:	Zahn, C.-E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1083083

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réserves de carburants à constituer dans les exploitations agricoles

par C.-E. Zahn, Division fédérale de l'agriculture, Berne

Considérations générales

Malgré l'énorme extension donnée à nos propres sources d'énergie, la motorisation a pris aujourd'hui une telle place dans notre vie et dans notre agriculture que nous restons tributaires des importations de carburants et d'énergie électrique. La sévérité de l'hiver dernier nous a permis une fois encore de nous rendre compte que notre économie nationale dépend de l'étranger dans une mesure qui risque de lui être fatale. Dès que la navigation a été interrompue sur le Rhin et que la circulation routière ou ferroviaire s'est trouvée entravée, notre approvisionnement en combustibles et carburants liquides ou en charbon a rencontré de fortes difficultés; le manque d'eau nous obligeait en même temps à restreindre notre consommation de courant électrique.

Il y a quarante ans à peine, ce parallèle entre les besoins en énergie de notre industrie et les problèmes que pose le ravitaillement de l'agriculture nous eût paru oiseux. A cette époque, l'agriculture disposait de sa propre main-d'œuvre et utilisait la traction animale propre au pays. Elle arrivait à faire valoir la terre et à approvisionner plus ou moins bien le marché en produits agricoles. Notre sol suffisait à nourrir les forces du pays, hommes et bêtes.

Aujourd'hui, il nous est impossible de nous représenter qu'on puisse encore exploiter un domaine agricole sans l'aide de moteurs et de machines. Quelques chiffres suffiront à illustrer l'évolution qui s'est produite depuis 1945:

- En 1945, la surface des terres prises sous la charrue avait été portée à 355 000 hectares afin de nous permettre d'assurer notre minimum alimentaire;
- L'agriculture disposait alors d'une main-d'œuvre permanente (masculine et féminine) de 580 000 âmes;
- 102 000 bêtes de trait y étaient utilisées. A cette époque-là, le problème était de répartir parmi les agriculteurs les quantités de carburants nécessaires à un parc de 53 000 machines, dont 13 500 tracteurs.

Depuis lors, la situation s'est fondamentalement modifiée:

- La main-d'œuvre agricole compte actuellement 150 000 personnes de moins, ce qui fait une différence d'un quart;

- L'effectif chevalin a été réduit de près de 25 000 têtes, soit d'un quart également;
- La surface des terres exploitées n'est plus que de 260 000 hectares; elle a diminué de 90 000 hectares, c'est-à-dire dans la proportion d'un quart.

La réduction des cultures est donc considérable, mais la motorisation, elle, n'a pas cessé de progresser pendant ce temps. Le nombre total des moteurs à explosion utilisés dans l'agriculture représente aujourd'hui, selon les évaluations, entre 190 000 et 200 000 unités. On voit que ce nombre a quadruplé depuis 1945 puisqu'il n'était alors que de 53 000. Le parc des tracteurs s'est développé selon le même rythme:

13 500 tracteurs	en 1945	49 000 tracteurs	en 1960
17 700 tracteurs	en 1950	52 000 environ	en 1962
31 600 tracteurs	en 1955		

Si nous comparons le nombre des tracteurs qu'il y avait en Suisse en 1960 avec les statistiques relevées pour 18 autres pays, nous constatons que notre petit pays se place déjà au huitième rang.

Une évaluation grossière de la consommation de ces machines agricoles à moteur montre que pour celles-ci seulement nous avons déjà besoin de plus de 82 000 tonnes de carburants par année, alors qu'en 1945 nous devions nous contenter de 7000 tonnes par année, c'est-à-dire d'un douzième seulement de la quantité qui nous est indispensable aujourd'hui.

Le développement de nouveaux types de moteurs et de machines a aussi eu des répercussions profondes sur la composition même de la demande en carburants.

Difficultés à surmonter

La consommation de carburants liquides s'accroît d'année en année. L'économie privée et l'Etat s'efforcent d'améliorer nos réserves. Mais il n'est plus possible de multiplier à volonté le nombre des grands réservoirs de stockage. Il faut donc nous attendre à voir surgir des difficultés d'approvisionnement si nos importations devaient être interrompues. En cas de mobilisation, nous aurons encore d'autres obstacles devant nous. Les moyens de transport (wagons-citernes des CFF, camions-citernes routiers) nous feront défaut. La distribution des réserves stockées dans les dépôts centraux et les livraisons aux nombreux consommateurs particuliers se trouveront entravées.

Si nous voulons assurer la répartition équitable des réserves disponibles, nous ne pourrons, en cas de pénurie, faire autrement que d'instituer aussitôt un strict rationnement, et la mise en application des mesures qu'il implique nécessitera du temps. Même si, par une préparation très poussée faite

par avance, les offices de l'économie de guerre font tout ce qui est en leur pouvoir pour réduire à un minimum cette période de «mise en état de marche de la machine administrative», l'institution du rationnement représente en réalité une conversion d'une telle ampleur qu'il sera inévitable d'attendre un certain temps avant que les agriculteurs puissent être mis en possession des attributions de carburants qui leur permettront d'effectuer les travaux agricoles les plus importants. Il n'est pas impossible non plus que les difficultés de transport rencontrées à l'intérieur du pays constituent un obstacle considérable à la livraison des quantités de carburants attribuées ou que ces livraisons soient même suspendues pour un temps.

Constitution de réserves particulières

L'agriculteur prévoyant cherchera à éviter de se trouver démunis en pareil cas et s'efforcera dès à présent de constituer ses propres réserves de carburants. Les prescriptions actuelles disposent que, même sous un régime d'économie de guerre, de telles réserves resteront à la disposition de leurs propriétaires pour être utilisées sur leur propre exploitation. Ce n'est que dans le cas d'un état d'urgence (par exemple, si notre pays était entraîné dans la guerre), que ce droit pourrait lui être retiré. Attendu que sous un prochain régime d'économie de guerre il faudra s'attendre, comme pendant la dernière guerre, à ne pouvoir compter que sur des attributions de quantités de carburants fortement réduites, la constitution de réserves particulières suffisantes servira aussi à l'occasion à atténuer certaines rigueurs du système de rationnement et à épargner ainsi à l'exploitant des moments difficiles ou du travail supplémentaire. — La conversion des tracteurs en vue de l'utilisation de gaz de bois ne saurait se faire du jour au lendemain. Il faudra bien compter quelques mois avant qu'elle puisse s'opérer. De ce côté-là, il n'y a donc pas non plus de soulagement immédiat à espérer. Chaque détenteur d'une machine agricole à moteur aura par conséquent tout intérêt à pouvoir disposer en permanence de ses réserves à lui. Pour que cette mesure de prévoyance remplisse vraiment son but, la constitution de ces réserves doit être entreprise dès à présent. La quantité minimum qu'il convient de stocker est celle qui correspond à la consommation normale pendant une période de six mois. En prévision des difficultés de transport auxquelles nous devons nous attendre, il faut que ces réserves de carburants soient stockées sur l'exploitation même ou dans le proche voisinage. Là où ce serait trop difficile, à cause des prescriptions de la police du feu ou pour toute autre raison, les intéressés pourront s'entendre entre eux pour installer un dépôt commun. Les détenteurs de machines agricoles à moteur se grouperont par exemple pour constituer un syndicat de stockage. — Toutes les quantités de carburant qui, au moment de l'institution du régime d'économie de guerre, se trouveront encore en dépôt chez les négociants seront soumises au rationnement et ne pourront dès lors être touchées qu'en échange de titres de rationnement.

Stockage et conservation

Tous les carburants liquides (carburant Diesel, benzine, pétrole, white-spirit) présentent un haut degré de stabilité dans leur composition. Ils peuvent, par conséquent, se conserver pendant un grand nombre d'années lorsqu'ils sont entreposés dans de bonnes conditions.

- Les meilleurs résultats ont été obtenus lorsque le stockage se fait dans des réservoirs enterrés; la durée de conservation atteint en ce cas à peu près 10 ans.
- S'il se fait dans des réservoirs remplis à ras et installés sous abri au-dessus du sol, on peut compter sur une durée de plus de 5 ans.
- La situation devient problématique lorsque le carburant est stocké dans de plus petits récipients. Il arrive très fréquemment que l'état de propreté de ces derniers laisse à désirer. Mais s'ils ont été manipulés avec soin, leur contenu pourra néanmoins se garder pendant une année au moins.
- Voici quelques règles pratiques qu'il convient d'observer:
 - les réservoirs doivent être secs et propres;
 - le carburant ne doit pas entrer en contact avec du cuivre ou avec ses alliages (laiton); les récipients galvanisés sont également imprépropres;
 - les récipients doivent être remplis le plus possible à ras;
 - sitôt vides, il faudra les nettoyer avec soin et les débarrasser de tout dépôt avant de les remplir de nouveau.

Il s'agira en outre d'observer attentivement les prescriptions de la police du feu.

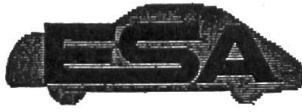
Dans les temps incertains que nous connaissons déjà depuis des années, la constitution de réserves de carburants est une mesure de prévoyance qui fait intégralement partie de celles que l'agriculteur motorisé doit prendre sur le plan économique.



VARTA
BATTERIES

**connues et
appréciées dans
le monde entier**

VENTE:



V 2300/F

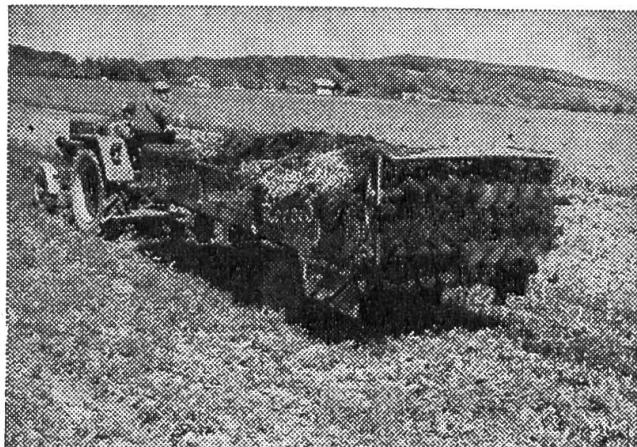
Berthoud
Tel. 034-23911

Lausanne
Tel. 021-229752

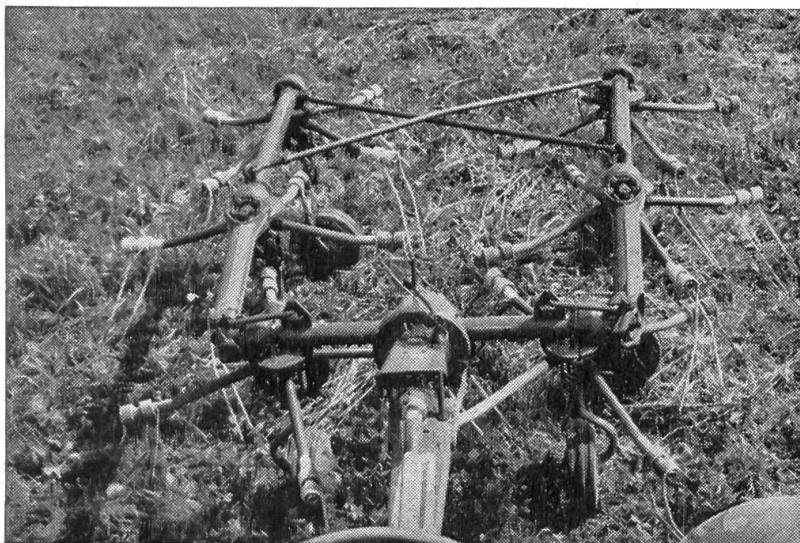
Zurich
Tel. 051-448860

Commentaire de la Rédaction

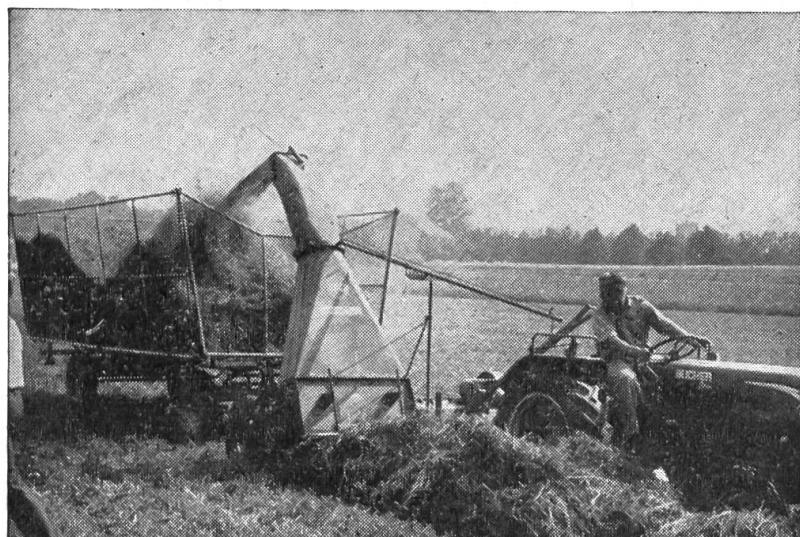
Chaque exploitation agricole recourt toujours plus à de nouvelles machines de travail dont l'entraînement est assuré par le tracteur, ce qui a pour effet d'augmenter constamment l'utilisation annuelle moyenne (heures de service) des 55 000 tracteurs agricoles actuellement employés dans notre pays. La consommation annuelle moyenne de carburant s'en trouve évidemment augmentée du même coup. La question se pose dès lors de savoir si les réserves de carburant de l'exploitation correspondent toujours à un tel accroissement de la consommation. Etablissez à ce propos un calcul approximatif en n'oubliant pas que vos stocks de carburants devraient suffire pour un semestre, c'est-à-dire pour une période de six mois pendant laquelle l'activité serait la plus intense.



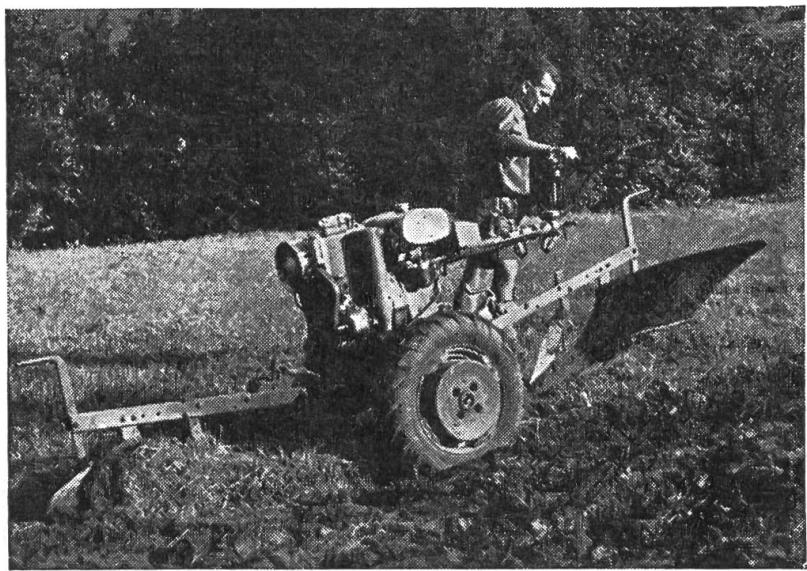
▲
Epandage du fumier avec le tracteur et une épandeuse de fumier.



◀
Epandeuse-faneuse, dite à toupies, amenée à pied d'œuvre.



Récolteuse de fourrages ramassant, hachant et chargeant pneumatiquement un volumineux andain de fourrage sec (trèfle). ▶



Le petit agriculteur et le paysan montagnard ne peuvent plus se passer des services que leur rendent leurs machines de traction. Au cours de ces dernières années, le nombre des tracteurs à deux roues et des motofaucheuses a augmenté dans une telle proportion que ces matériels engloutissent à eux seuls d'énormes quantités de carburant.

Les petits exploitants seraient également bien inspirés de faire des réserves de carburant suffisantes. Ils ne courront ainsi pas le risque, en cas de perturbation quelconque dans les importations (comme lors de la crise de Suez, par exemple!), d'avoir de graves ennuis et un surcroît de travail.

Les difficultés d'approvisionnement en carburants qui ont surgi durant les années précédentes se sont toujours produites à des moments qui ne coïncidaient pas avec des pointes de travail dans l'agriculture. Mais il est facile d'imaginer ce

qu'il adviendrait en cas d'arrêt des importations de carburants pendant la période des moissons, par exemple. La constitution de réserves de carburants suffisantes se montre donc absolument nécessaire si l'on tient à éviter des soucis et de graves ennuis éventuels.

Récolte des céréales effectuée selon la méthode la plus moderne



Quelques centaines de moissonneuses-batteuses — consommant des quantités de carburant relativement importantes — sont actuellement en service dans notre agriculture. Etant donné la pénurie chronique de main-d'œuvre, ces machines devraient être également employées au cours de périodes critiques où les importations de carburants se heurteraient à des difficultés, voire même seraient tout à fait stoppées. C'est la raison pour laquelle des réserves de carburants individuelles s'avèrent absolument indispensables.

Remarque de la Rédaction

Nous recommandons à nos lecteurs de répondre à cet appel en faisant remplir sans tarder les récipients qu'ils possèdent chez eux (citernes, fûts). Il va sans dire, à ce propos, que l'on devra respecter les prescriptions cantonales et communales de la police du feu. Signalons que des tractations se déroulent actuellement en vue d'élaborer des directives, valables pour tout le territoire suisse, concernant la constitution de réserves de carburants dans les exploitations agricoles. Dès qu'elles se trouveront à disposition, nous les publierons dans notre périodique.